

## **Postulat CMS (centre médicaux-sociaux) et soins à domicile dans les communes : un bilan pour mieux comprendre les enjeux.**

La loi sur les réseaux de santé n'a pas vu le jour en 2017, les différents acteurs n'ayant pas trouvé un terrain d'entente. Bien que l'objectif de réforme soit partagé par tous, les méthodes et les moyens de mise en œuvre sont encore à trouver. Le Service de la Santé Public est revenu sur le sujet par le biais du « Processus de réponse à l'urgence ». Il a mandaté par région un répondant et la Fondation La Côte a été choisie pour représenter notre région.

En parallèle, le travail au quotidien est effectué par du personnel qui doit répondre aux besoins des patients tous les jours, toute l'année et ceci de façon adéquate. Son travail s'inscrit dans un contexte de complexification toujours plus important de l'état de santé de notre population, notamment en raison du vieillissement de celle-ci.

En l'état avant de réformer, il faut connaître les avantages et les inconvénients du système actuel ce postulat est déposé dans ce but sans compter que la commune participe également au financement de l'AVASAD par le biais de la facture sociale

Le bilan permettra de faire mieux émerger les forces et faiblesse de l'organisation du CMS de la commune afin de donner aux autorités politiques les éléments nécessaires pour décider et conduire la suite de la réforme dans l'intérêt premier de la population.

Le présent postulat invite la Municipalité à transmettre un bilan des activités du CMS de la commune avec notamment l'examen des points suivants :

- Statistiques du personnel par domaine de compétence ces trois dernières années
- Statistiques du taux et causes de tournus du personnel sur les trois dernières années
- Impact de l'outil RAI sur l'organisation structurelle et fonctionnel du CMS (évolution des ETP – Équivalents Plein Temps - dédiés)
- Statistiques de l'évolution du taux de support du CMS des trois années avant et après l'outil RAI
- Processus de formation et d'accompagnement du personnel
- Coordination des informations pour une meilleure transversalité entre les différents acteurs (notamment les autres CMS de la région et les hôpitaux)
- Présentation de la coopération entre le CMS et les autres acteurs-structures qui permettent une complémentarité dans les prises en charge (ex. OSAD-organisation de soins à domicile) et les conditions de cette coopération

Le postulant invite le Conseil à renvoyer le postulat en Municipalité pour étude et rapport.

Un postulat similaire est déposé à Gland et Rolle.

Yves Gauthier-Jaques

PLR Nyon

21.08.2018